



PROJET SUR LA LIBERTÉ D'INVESTISSEMENT

**Évolutions des
politiques de
l'investissement dans
62 économies:
16 octobre 2020 –
15 octobre 2021**

Le projet sur la **liberté d'investissement** piloté par le Comité de l'investissement de l'OCDE a pour objet de suivre les évolutions des politiques de l'investissement dans les 62 économies qui y participent.

Le présent rapport a été rédigé pour la 34^e Table ronde sur la liberté d'investissement qui s'est tenue le 29 octobre 2021. Il fait suite à de précédents rapports consultables à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/investment/q20.htm>.

Contact : investment@oecd.org

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres. Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

© OECD 2021. Ce rapport peut être librement reproduit moyennant une citation appropriée de la source.

Table des matières

À propos de cette note	4
1. Évolutions des politiques de l'investissement entre le 16 octobre 2020 et le 15 octobre 2021	5
1.1. L'élaboration des politiques est essentiellement axée sur les menaces liées aux investissements entrants.....	6
1.2. Les instruments d'action au-delà des politiques en matière d'acquisition et de détention visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité suscitent une attention accrue	9

Tableaux

Tableau 1. Mesures en matière d'investissement et mesures liées à l'investissement prises ou annoncées entre le 16 octobre 2020 et le 15 octobre 2021	5
---	---

Graphiques

Graphique 1. Introduction et réforme des politiques en matière d'acquisition et de propriété visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité (1990 à 2021)	7
Graphique 2. Dynamique de l'élaboration des politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19	8
Graphique 3. Part des participants à la Table ronde dotés de mécanismes de contrôle des investissements ayant une portée étroite ou large (1990-2021)	9

À propos de cette note

1. L'observation des évolutions des politiques de l'investissement et l'échange d'informations sur ces évolutions ont régulièrement été un volet des réunions de la Table ronde sur la liberté d'investissement organisées par le Comité de l'investissement de l'OCDE depuis 2006. Pour alimenter le dialogue sur ces évolutions entre les 62 économies invitées à prendre part aux tables rondes, le Secrétariat de l'OCDE dresse un inventaire des tendances récentes et diffuse les informations correspondantes une fois que les pays participants ont eu la possibilité de les valider¹.
2. Le présent rapport fait partie des réponses à ce mandat. Il reprend la méthodologie utilisée dans les rapports antérieurs et couvre les évolutions observées du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021.
3. Le présent rapport résume les évolutions des politiques de l'investissement survenues au cours de la période étudiée. Un inventaire complet des mesures prises par les économies invitées à participer aux réunions de la Table ronde au cours de la période étudiée est disponible dans la version anglaise de ce document.

¹ Les rapports peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/investissement/g20.htm.

1. Évolutions des politiques de l'investissement entre le 16 octobre 2020 et le 15 octobre 2021

4. Au cours de la période étudiée, à savoir entre le 16 octobre 2020 et le 15 octobre 2021, 32 des 62 économies invitées à prendre part aux réunions de la Table ronde sur la liberté d'investissement ont modifié leurs politiques de l'investissement, soit autant que lors de la période de référence précédente. Si l'on se place dans une perspective de plus long terme, l'ampleur de ce travail d'élaboration des politiques de l'investissement est sans précédent depuis le lancement des tables rondes en 2006, à l'exception de l'année 2009 pendant laquelle les États ont procédé à un grand nombre d'ajustements de leurs politiques en réaction à la crise financière et économique de 2008/2009.

5. Un aperçu des économies ayant pris des mesures au cours de la période étudiée est présenté dans le Tableau 1.

Tableau 1. Mesures en matière d'investissement et mesures liées à l'investissement prises ou annoncées entre le 16 octobre 2020 et le 15 octobre 2021

	Mesures visant spécifiquement l'investissement	Mesures en matière d'investissement liées à la sécurité nationale qui ont été adoptées ou modifiées
Afrique du Sud		●
Allemagne		●
Arabie saoudite		●
Argentine	●	
Australie	●	●
Autriche		
Belgique		
Brésil	●	
Bulgarie		
Canada		●
Chili		
Colombie		
Corée	●	
Costa Rica	●	
Croatie		
Danemark		●
Égypte		
Espagne		●
Estonie		
États-Unis		●
Fédération de Russie	●	●
Finlande		
France		●
Grèce		
Hongrie		●
Inde	●	
Indonésie	●	
Irlande		
Islande	●	
Israël		
Italie		●
Japon		●
Jordanie		
Kazakhstan		

	Mesures visant spécifiquement l'investissement	Mesures en matière d'investissement liées à la sécurité nationale qui ont été adoptées ou modifiées
Lettonie		●
Lituanie		●
Luxembourg		
Malaisie		
Maroc		
Mexique	●	
Norvège		
Nouvelle-Zélande	●	●
Paraguay		
Pays-Bas		
Pérou	●	
Pologne		●
Portugal		
République populaire de Chine	●	●
République slovaque		●
République tchèque		●
Roumanie		
Royaume-Uni	●	●
Singapour		
Slovénie		
Suède		●
Suisse		
Thaïlande		
Tunisie		
Turquie	●	
Ukraine		
Uruguay		
Union européenne		

6. Comme l'illustre le Tableau 1, nombre des évolutions constatées au cours des douze derniers mois ont trait à des initiatives visant à gérer des menaces pour des intérêts essentiels de sécurité associées à l'investissement international. Au cours des douze mois précédant la mi-octobre 2021, les participants à la Table ronde ont été 39 à mettre en place des changements de politiques dans ce domaine et 23 à prendre des mesures. Dans plusieurs pays, de multiples changements ont eu lieu au cours de la période étudiée — jusqu'à sept pour une même juridiction².

7. Ce domaine suscite un intérêt important et soutenu depuis 2016 environ et, selon les informations à disposition sur la préparation des politiques, il restera au centre de l'élaboration des politiques dans un avenir proche, voire au-delà. Si ce sont quelques économies ouvertes et avancées qui ont ouvert la voie, les économies en transition se montrent désormais, elles aussi, plus attentives à ces questions.

1.1. L'élaboration des politiques est essentiellement axée sur les menaces liées aux investissements entrants

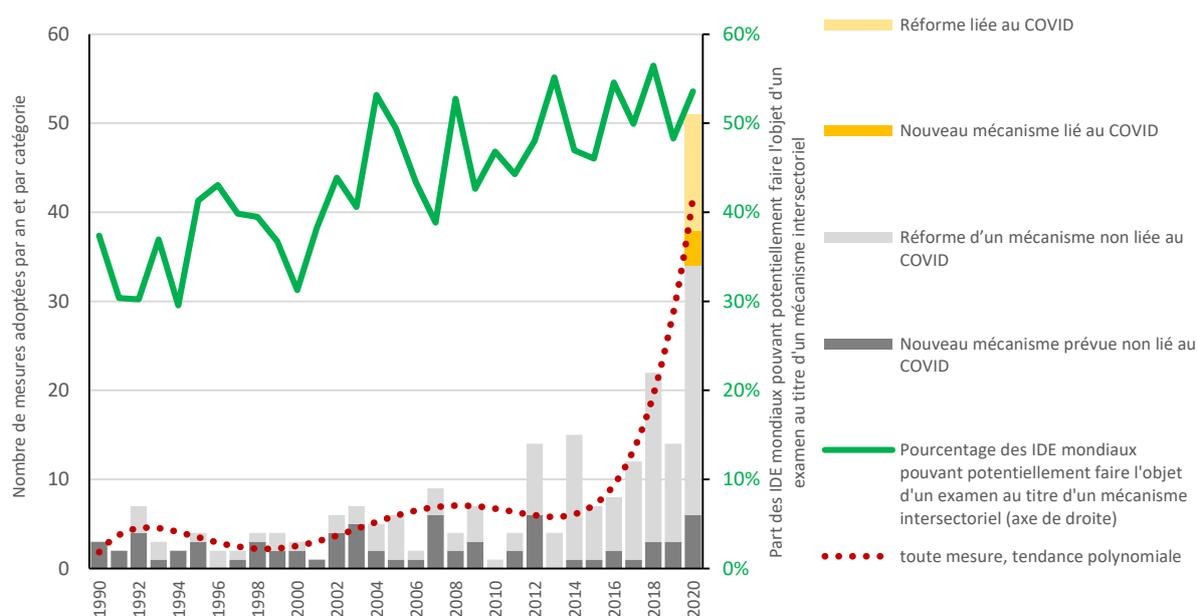
8. La plupart des mesures d'investissement liées à des intérêts essentiels de sécurité visent à gérer des risques associés aux *investissements en provenance de l'étranger*, en

² Pour une analyse plus large des vecteurs de cette tendance, voir OCDE (2020), « *Acquisition- and ownership-related policies to safeguard essential security interests – current and emerging trends, observed designs, and policy practice in 62 economies* ».

particulier les risques se rapportant à l'acquisition et à la détention d'actifs sensibles. Au cours de la période étudiée de douze mois, douze pays ([Afrique du Sud](#), [Arabie saoudite](#), [Australie](#), [R.P. Chine](#), [Danemark](#), [Japon](#), [Lituanie](#), [Nouvelle-Zélande](#), [Slovaquie](#), [Suède](#), [République tchèque](#), [Royaume-Uni](#)) ont adopté ou déployé de *nouvelles politiques en matière d'acquisition et de détention* visant à sauvegarder leurs intérêts essentiels de sécurité. D'autres pays, notamment en Europe, y compris la [Belgique](#), l'[Estonie](#), l'[Irlande](#), le [Luxembourg](#), la [Roumanie](#), la [Slovaquie](#), la [Suède](#), la [Suisse](#), l'[Ukraine](#), et, hors d'Europe, le [Brésil](#) et le [Chili](#), envisageaient de mettre en place des politiques en matière d'acquisition et de propriété visant à sauvegarder des intérêts essentiels de sécurité

9. En outre, le nombre élevé de *réformes de mécanismes existants* engagées ou en cours traduit l'attention portée à ce domaine de la politique de l'investissement. Au cours de la période étudiée, plusieurs pays ont continué d'améliorer leurs politiques en vigueur. Le [Canada](#), l'[Allemagne](#), l'[Espagne](#), la [France](#), l'[Italie](#), le [Japon](#), la [Lettonie](#), la [Lituanie](#), la [Pologne](#) et la [Fédération de Russie](#), entre autres, ont ainsi apporté des modifications à leurs mécanismes existants.

Graphique 1. Introduction et réforme des politiques en matière d'acquisition et de propriété visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité (1990 à 2021)



Note : Les données couvrent les 62 économies participant à la Table ronde sur la liberté d'investissement hébergée par l'OCDE. Un nouveau mécanisme ou une réforme d'un mécanisme existant est « lié(e) au COVID-19 » lorsque les pouvoirs publics ont expressément justifié sa mise en place, au moins en partie, en invoquant la pandémie ou ses répercussions. Les prévisions du Secrétariat de l'OCDE sont basées sur les déclarations des pouvoirs publics.

Source : OCDE.

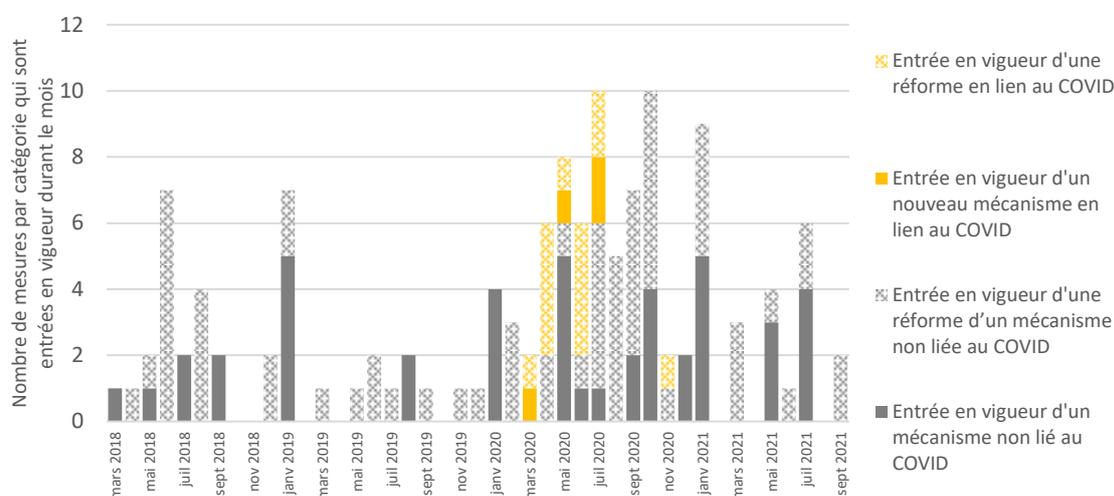
10. Dans un premier temps, au début et au milieu de l'année 2020, peu après que l'[OMS a déclaré qu'une pandémie était en cours](#), le 11 mars 2020, la **crise du COVID-19** a entraîné une accélération de la mise en place et des réformes de politiques en matière d'acquisition et de détention visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité. Cette situation a alors conduit à un pic de changements des politiques en 2020, comme le montre

le Graphique 1³. Depuis décembre 2020, toutefois, les pouvoirs publics n'invoquent plus les conditions particulières liées à la pandémie lorsqu'ils mettent en place de nouveaux mécanismes ou modifient des mécanismes existants (Graphique 2). Certains pays maintiennent en vigueur des changements temporaires qu'ils avaient instaurés face aux conditions spécifiques liées à la pandémie.

11. À présent que ce moteur de changement n'est plus aussi prégnant, les activités d'élaboration des politiques ont retrouvé les niveaux observés juste avant l'apparition de la pandémie — qui demeurent considérables.

Graphique 2. Dynamique de l'élaboration des politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Nombre mensuel de changements de politiques par catégorie de participants à la Table ronde entre mars 2018 et septembre 2021



Note : Les données couvrent les 62 économies participant à la Table ronde sur la liberté d'investissement hébergée par l'OCDE. Un nouveau mécanisme ou une réforme d'un mécanisme existant est « lié(e) au COVID-19 » lorsque les pouvoirs publics ont expressément justifié sa mise en place, au moins en partie, en invoquant la pandémie ou ses répercussions.

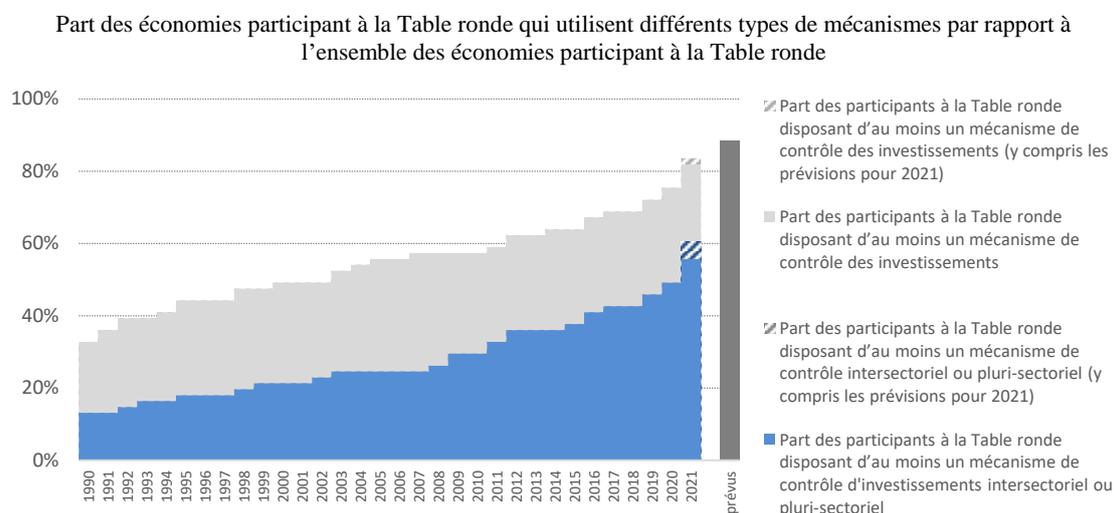
Source : OCDE.

12. En conséquence de la récente activité des pouvoirs publics dans ce domaine, la part des économies participant à la Table ronde qui appliquent des politiques en matière d'acquisition et de détention visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité ne cesse d'augmenter. En effet, plusieurs économies ayant mis en place de tels mécanismes au cours de la période étudiée ne s'étaient pas dotées, jusque récemment, de politiques globales, voire de politiques tout court, dans ce domaine (par exemple l'[Afrique du Sud](#), l'[Arabie saoudite](#), la [Slovaquie](#), la [Suède](#) et la [République tchèque](#)). Si les annonces faites par la [Belgique](#), le [Brésil](#), l'[Irlande](#), le [Luxembourg](#) et la [Suisse](#) se concrétisent, la part des

³ Pour une description plus détaillée de la nature et du contenu des mesures liées à la pandémie, voir OCDE (2021), « [Évolutions des politiques de l'investissement entre le 16 octobre 2020 et le 15 mars 2021](#) » et OCDE (2020), « [Filtrage des investissements pendant la crise de la COVID-19 — et au-delà](#) ».

économies participant à la Table ronde qui appliquent des mécanismes de ce type augmentera encore davantage (Graphique 3).

Graphique 3. Part des participants à la Table ronde dotés de mécanismes de contrôle des investissements ayant une portée étroite ou large (1990-2021)



Note : Les parts indiquent le mécanisme en vigueur pour une année donnée ; pour 2021, les mécanismes dont l'entrée en vigueur est prévue, selon les informations publiques disponibles, avant la fin de l'année 2021 sont mentionnés comme des prévisions ; les colonnes correspondant aux mécanismes « prévus » représentent la part des économies dont il est attendu, sur la base de démarches avancées et attestées en ce sens, qu'elles mettent en place des politiques dans un avenir proche.

Source : OCDE.

1.2. Les instruments d'action au-delà des politiques en matière d'acquisition et de détention visant à sauvegarder les intérêts essentiels de sécurité suscitent une attention accrue

13. L'action des pouvoirs publics concernant la protection des intérêts essentiels de sécurité et l'attention qu'ils accordent à ce domaine se concentrent surtout, actuellement, sur les politiques relatives à l'acquisition et à la détention, en particulier les mécanismes de sélection des investissements. Ces instruments permettent de gérer un ensemble de menaces considérable, en particulier celles liées à l'espionnage, au sabotage, à la dépendance à un fournisseur unique, ainsi que d'autres risques similaires liés aux investissements entrants.

14. Certains signes semblent toutefois indiquer que les risques pouvant découler de flux sortants ou d'autres interactions internationales liées aux investissements commencent à susciter une attention accrue et que les responsables de l'action publique s'en saisiront prochainement. À titre d'exemples récents, citons les *flux sortants* de capitaux, de technologies et de savoir-faire⁴.

15. Au cours de la période étudiée, des mesures ont été mises en place afin de limiter les sources de financement des entreprises ou des entités liées aux progrès technologiques

⁴ Pour des exemples d'évolutions similaires des politiques, voir OCDE (2020), « [Inventory of investment measures taken between 16 September 2019 and 15 October 2020](#) », section 1.4.

des capacités de défense de pays qui ne sont pas des alliés. Elles visent à gérer les *sorties* de capitaux — portefeuille ou IDE — en vue de sauvegarder des intérêts essentiels de sécurité du pays qui prend la mesure.

16. D'autres mesures observées au cours de la période étudiée portent également sur les *sorties*, mais elles concernent moins les capitaux que les technologies, les données sensibles et le savoir-faire. Certaines mesures de cette catégorie permettent aux pouvoirs publics concernés d'évaluer les incidences sur la sécurité des transferts de technologies sortants, tandis que d'autres établissent des pouvoirs permettant de surveiller les rapports entre des sociétés ou des filiales constituées localement et des investisseurs étrangers qui impliquent le transfert de certaines données.

17. Certains pays s'intéressent désormais aux incidences sur la sécurité de la coopération internationale en matière de recherche et du financement de la recherche. En effet, les activités communes de recherche menées au sein d'universités ou d'instituts de recherche, les recherches financées par des États ou des sociétés étrangers ainsi que les échanges de chercheurs, entrants ou sortants, constituent d'importantes voies de transfert de technologies. Ces voies d'acquisition du savoir-faire permettent à ces chercheurs et à leurs donneurs d'ordres ou à leurs bailleurs de fonds de tirer profit de connaissances, de procédés et de réseaux afin de se doter de compétences qui ne leur sont pas accessibles localement et qui peuvent donc remplacer des prises de participation sur un marché étranger, en particulier lorsque ces dernières éveillent les soupçons des autorités locales ou sont difficiles à mettre en place⁵.

18. L'exercice de surveillance de la Table ronde sur la liberté d'investissement hébergée par l'OCDE ne couvrant pas cette dernière catégorie de mesures, celles-ci ne sont pas reprises en détail dans le présent rapport⁶.

—

⁵ Sur l'intelligence artificielle en particulier, voir, OCDE (2021), « [Managing access to AI advances to safeguard countries' essential security interests](#) », dans l'édition 2021 des Perspectives sur l'entreprise et la finance, et, plus généralement, OCDE (2020), « [Acquisition- and ownership-related policies to safeguard essential security interests – current and emerging trends, observed designs, and policy practice in 62 economies](#) », section 1.5.3.

⁶ Des informations sur les politiques menées dans ce domaine sont accessibles à l'adresse suivante : <https://oe.cd/natsec>.